



### **Véronique Donnadiou nommée Déléguée générale de l'ASPIM**

10 rue La Boétie  
75008 Paris

T +33 (0)1 44 90 60 00  
F +33 (0)1 44 90 60 05

contact@aspim.fr  
www.aspim.fr

Véronique Donnadiou rejoint l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) en qualité de Déléguée générale. Cette nomination fait suite à la décision du Conseil d'administration de l'ASPIM qui a approuvé à l'unanimité la proposition du Président Frédéric Bôl de désigner Véronique Donnadiou pour succéder à Arnaud Dewachter.

Diplômée d'un DESS Juriste européen de l'Université Paris XII, et aujourd'hui spécialiste des affaires institutionnelles européennes, Véronique occupait précédemment les fonctions de Directrice des affaires européennes et internationales, à l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et de Conseiller aux affaires européennes à la C.L.C.V (Consommation, Logement, Cadre de Vie).

Frédéric Bôl, Président de l'ASPIM, déclare : *« L'arrivée de Véronique devrait donner un nouvel élan à l'Association pour poursuivre et consolider la Feuille de Route, notamment sur le projet de l'internalisation de la fonction de collecte et traitement des données des adhérents, le développement d'une prestation de formation ou encore la création d'un lobbying européen. Sur l'Europe, Il est important que notre secteur soit bien identifié et représenté à la Commission et au Parlement à Bruxelles pour que soient prises en compte les spécificités de la gestion des fonds immobiliers. Véronique nous aidera à franchir cette étape de la feuille de route que j'ai élaborée avec le Conseil d'administration de l'ASPIM. ».*

Aujourd'hui, Véronique Donnadiou se dit *« heureuse de rejoindre l'Association et de porter la voix d'une profession et d'un secteur aujourd'hui pleinement engagés à favoriser un investissement responsable et résolument tournés vers les besoins de la société. ».*

---

## A PROPOS DE L'ASPIM

---

L'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM) promeut, représente et défend les intérêts de ses adhérents, les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (FIA) en immobilier (SCPI, OPCI et autres FIA « par objet »). Créée en 1975, l'ASPIM est une association à but non lucratif qui réunit tous les acteurs du métier de la gestion des fonds immobiliers non cotés. Au 30 juin 2018, les Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) en immobilier (SCPI, OPCI, OPPCI et autres FIA) global de plus de 155 milliards €.

---

Les 85 adhérents de l'ASPIM sont des Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP) de SCPI, OPPCI, OPCI et autres FIA en immobilier agréées par l'AMF, qu'elles soient filiales de groupes bancaires, d'assurance, de gestion immobilière étrangère ou entrepreneuriales, mais aussi les autres professionnels de l'écosystème immobilier (avocats, consultants, auditeurs et experts).

Dans ses relations avec les autorités françaises et internationales, en charge des sujets intéressant ses adhérents, l'ASPIM défend et promeut les intérêts des investisseurs de ces fonds et s'attache à démontrer les apports de ce secteur professionnel à l'économie nationale.

L'ASPIM est en particulier à l'origine de la création en 2006 de l'OPCI, nouvelle formule d'investissement destinée aux particuliers et aux investisseurs institutionnels, et de la récente réforme du cadre juridique des SCPI, à l'occasion de la transposition en droit français de la directive AIFM.

### **Relations presse ASPIM**

Christophe Kacy

Tél. : 01 44 90 60 00

[c.kacy@aspim.fr](mailto:c.kacy@aspim.fr)

**Véronique Donnadiou** (*Déléguée générale de L'ASPIM*)

